

Appel à Manifestation d'Intérêt

« Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »



Identifier les zones de multi exposition aux nuisances environnementales et agir pour prévenir ou réduire les risques sanitaires à l'égard des riverains

« Action - Retour d'Expérience »

Mairie d'Aubervilliers



1. La collectivité

Nom: Mairie d'Aubervilliers

Adresse: 2 Rue de la Commune de Paris, 93300 Aubervilliers

Type de collectivité ou territoire: Commune

Site internet: <http://www.aubervilliers.fr>

Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...) : Contrats locaux de santé et Agenda21

Typologie de territoire : Territoire urbain (quartier politique de la ville, agglomération, métropole...)

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : 90000 hab.

2. Présentation de l'action en santé-environnement

Titre : Identifier les zones de multi exposition aux nuisances environnementales et agir pour prévenir ou réduire les risques sanitaires à l'égard des riverains

Contexte : En plus de la pollution du trafic routier et de la pollution des sols, Aubervilliers est un territoire caractérisé par la présence d'activités potentiellement polluantes exposant ainsi les habitants à de fortes nuisances :

- Émissions de polluants sonores et chimiques engendrées par le fonctionnement des installations fixes de certaines activités de cabine de peinture, de pressing et de sérigraphie,
- Élimination inadéquate de déchets par les exploitants d'activités artisanales ou semi industrielles (ferrailleurs, garage de mécanique, cabine de peinture ou de sérigraphie...)

La pratique de la mécanique sauvage sur la voie publique ainsi que celle du brûlage à l'air libre de déchets de chantiers contribuent à la dégradation du cadre de vie des habitants :

- Émissions de polluants dans l'air et de nuisances olfactives à l'égard des riverains,
- Élimination sauvage de déchets dangereux pour la santé et l'environnement par des activités clandestines comme celle de la mécanique sur la voie publique.

Les nuisances: bruit, dépôts sauvages de déchets et émissions de polluants de toute nature ont des conséquences parfois graves sur la santé physique et psycho-sociale des habitants, notamment quand celles-ci se produisent à proximité de leur habitation. En effet de nombreuses études ont été publiées sur ce sujet et démontrent les liens de causalités entre les nuisances environnementales et le mal-être des communautés vulnérables qui vivent particulièrement dans les quartiers denses fortement urbanisés et/ou dégradés.

Rattachement de l'action à un plan/programme (PRSE, PLU(i), PDU, SCOT, SRCAE, PCAET, PPA, PPBE...) :
Politique de la ville ; PRSE 3 pour la partie diagnostic des nuisances.

Description/objectifs de l'action en santé-environnement :

1) Réaliser un diagnostic approfondi sur les sources de nuisances en lien avec les activités économiques non identifiées par la cartographie régionale réalisée sur les zones de multi exposition.

- Réaliser des visites de repérage dans tous les établissements identifiés comme émetteurs potentiels de polluants, puis sensibiliser leurs exploitants au respect des règles et des normes en vigueur,
- Réaliser des inspections approfondies dans les établissements dont les installations seraient en infraction et demander si nécessaire des mises en conformité.

Les inspections portent sur l'assainissement des cabines de peinture, des activités de sérigraphie (contrôle de l'état des conduits d'extraction d'air et des filtres à charbon actif),

Elles concernent aussi l'élimination et l'entreposage des déchets spéciaux avec vérification des bordereaux de suivi (huiles usagées, pneus, batteries, déchets organiques), de brûlage à l'air libre et dépôt sauvage de déchets. A la suite de chaque enquête réalisée par le service santé environnement, des conseils et recommandations sont prodigués aux responsables sur place, avec envoi de courriers aux exploitants sur les normes et règles environnementales à respecter en fonction de la nature des activités exercées. Aussi, des brochures éditées par la chambre des métiers et la ville sont adressées à certains de ces exploitants pour les accompagner dans la mise en place de travaux de conformité de leurs installations et équipements de travail.

2) Identifier les nuisances sonores et olfactives liées aux pratiques de la mécanique professionnelle et sauvage ainsi qu'à l'élimination des déchets afférents :

- Réalisation d'enquêtes de terrain notamment dans les quartiers du Landy et du Fort d'Aubervilliers, afin de repérer les situations de mécanique sauvage et de sensibiliser ainsi les personnes pratiquant ou ayant recours à celle-ci sur les risques encourus,
 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour identifier les situations de brûlage à l'air libre de déchets et sensibiliser les personnels de chantiers au respect des règles de leur élimination.
- Lors de ces enquêtes, les niveaux sonores sont analysés pour les équipements de travail et installations de ventilation, de compression, de climatisation dans les établissements professionnels.

3) Accompagner les populations vulnérables confrontées aux nuisances dans leur environnement :

- Répondre aux signalements des habitants et prendre des mesures pour atténuer les nuisances auxquelles ils sont confrontés,
- Sensibiliser les habitants sur les risques environnementaux et sur les droits afférents à ces derniers,
- Orienter les riverains le cas échéant vers les services compétents (préfecture, voirie...),
- Procéder à des mises en demeure des exploitants récalcitrants pour limiter durablement les nuisances occasionnées par le fonctionnement de leurs installations, et passer le cas échéant à des sanctions financières via les procédures de verbalisation.

Résultats attendus ou observés de l'action : Cette action a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et de réduire les émissions de polluants et nuisances engendrées par les activités de cabine de peinture, de sérigraphie et de mécanique y compris de mécanique sauvage et à sensibiliser les exploitants de ses activités au respect des règles d'entretien et normes d'élimination de polluants chimiques ou sonores dans l'environnement.

Populations "cibles" de l'action : Tous les riverains exposés à un cumul de nuisances ainsi que les professionnels exerçant des activités nuisibles ou polluantes

Facteurs de réussite de l'action :

- Acquisition d'appareils de mesures permettant d'évaluer les polluants engendrés par certaines activités économiques (bruit, Cov...),
- Nombreuses campagnes de communications et d'informations réalisées tout au long de l'année afin d'informer les riverains et les acteurs économiques sur cette action,
- Des partenariats ont été renforcés avec les services de police municipale notamment sur la lutte contre les pratiques de mécanique sauvage sur la voie publique.

Label : Oui

PRSE 3 Ile de France

Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) : plus de 1 an

Année de mise en œuvre de l'action : 2019

Dispositif d'évaluation de l'action : Oui

Modalités et le cas échéant, résultats de l'évaluation de l'action : Pour évaluer l'efficacité du projet :

- Une seconde visite sera programmée en n+1 auprès des établissements sensibilisés pour vérifier si certains exploitants respectent les consignes ou recommandations prodigués par le service,
- Des campagnes d'informations seront mises en place dans les quartiers où de nombreux riverains sont concernés par ces nuisances afin de les sensibiliser à leur droit en la matière et à la nécessité de venir se plaindre auprès des services de la ville dès la moindre nuisance.

Thématique(s) :

- Aménagement, urbanisme, transport/mobilités,
- Etat des lieux, diagnostic, Information, pédagogique, concertation, promotion de la SE,
- Qualité des milieux (air, sols, eaux, bruit, rayonnements électromagnétiques, pollution lumineuse, odeurs, visuelle...),
- Populations sensibles/vulnérables

Mots-clefs : sensibilisation des riverains, réduire les émissions de polluants extérieurs,

3. Montage

Partenaires impliqués dans le l'action :

- Partenaire(s) public(s) : ORS Ile de France
- Partenaire(s) financier(s) :
 - ARS Ile de France,
 - DRIIE Ile de France.

A retrouver sur le site : territoire-environnement-sante.fr



Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*